

REGION WALLONNE - WALLONISCHE REGION - WAALS GEWEST

MINISTÈRE
DE LA REGION WALLONNE
[C - 27339]
Aménagement du territoire
Plan de secteur

Un arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 1996 arrête définitivement la modification partielle des planches n^{os} 59/2 et 59/3 du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort portant sur l'inscription d'une zone artisanale ou de PME et d'une zone industrielle à Rochefort ainsi que sur la suppression d'une partie du tracé de la dorsale famennaise.

L'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire du 30 août 1994 est publié ci-dessous.

ÜBERSETZUNG
MINISTERIUM
DER WALLONISCHEN REGION
[C - 27339]
Raumordnung
Sektorenplan

Durch Erlaß der Wallonischen Regierung vom 23. Mai 1996 wird die Teiländerung der Karten 59/2 und 59/3 des Sektorenplans Dinant-Ciney-Rochefort zur Eintragung eines Gebiets für handwerkliche Betriebe oder für KMB und eines Industriegebiets in Rochefort sowie zur Beseitigung eines Teils der Trasse der "Famenne" Hauptverkehrsstrasse endgültig beschlossen.

Das Gutachten des regionalen Raumordnungsausschusses vom 30. August 1994 wird hierunter veröffentlicht.

VERTALING
MINISTERIE
VAN HET WAALSE GEWEST
[C - 27339]
Ruimtelijke ordening
Gewestplan

Bij besluit van de Waalse Regering van 23 mei 1996 wordt de gedeeltelijke wijziging van de bladen 59/2 en 59/3 van het gewestplan Dinant-Ciney-Rochefort definitief bepaald met het oog op de opnemings van een gebied voor ambachtelijke bedrijven of Kmo's en van een industriegebied te Rochefort, evenals met het oog op de afschaffing van een gedeelte van het tracé van de hoofdweg van de « Famenne ».

Het advies van de "Commission régionale d'Aménagement du Territoire" (Gewestelijke Commissie voor Ruimtelijke Ordening) van 30 augustus 1994 wordt hierna bekendgemaakt.

AVIS RELATIF À LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN DE SECTEUR DE DINANT-CINEY-ROCHEFORT EN VUE DE L'INSCRIPTION D'UNE ZONE DE SERVICES, D'UNE ZONE ARTISANALE OU DE P.M.E ET D'UNE ZONE INDUSTRIELLE À ROCHEFORT ET EN VUE DE LA SUPPRESSION D'UNE PARTIE DU TRACÉ DE LA DORSALE FAMENNOISE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment les articles 40 et 40bis;

Vu l'arrêté royal du 22 janvier 1979 établissant le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 6 août 1992 décidant la mise en révision partielle du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort dans le but mentionné en titre;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 25 mars 1993 adoptant provisoirement la modification partielle du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort dans le but mentionné en titre;

Vu les réclamations et observations émises par les particuliers, associations de personnes, organismes publics et d'intérêt public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er mars au 14 avril 1994 inclus et répertoriées comme suit :

1. **Requêtes favorables à la modification partielle**
1. La Commission communale consultative de la Famille (C.C.C.F.) - M. Paul PIRSON
Rue des Grands Trés 6 à 5580 MONT-GAUTHIER
2. REZETTE J.
Rue des Cailloux 19 à 5580 VILLERS-SUR-LESSE
3. BRODURE-LAGUESSE R.
Rue de Saint-Hubert 27 à 5560 ROCHEFORT
4. PAYOT H.
Rue d'Austerlitz 28/26 à ROCHEFORT
5. DUBOIS J.
Rue Halispré 28 à HAN-SUR-LESSE
6. ELIAS G.
Rue Belle-Vue 8 à 5580 WAVREILLE
7. DUBOIS E.
Rue du Coirbois 5 à 5580 ROCHEFORT
8. LEFEVRE F.
La Comine 1 à FORRIERES
9. GOBBILLE M.
Rue de Navaugle 171 à 5580 ROCHEFORT
10. WILLEUR H.
Rue du Rovia 20 à 5580 VILLERS-SUR-LESSE
11. SCHAIRES-JANICK
Rue de Behogne 78 à ROCHEFORT
12. MEUNIER D.
Rue du Treux 25 à 5580 EPRAVE
13. LANEAU-MELIGNON
Rue du Congo 27 à 5580 JEMELLE

14. SEILLER A.
Rue du Congo 57 à JEMELLE
15. LEJOLY M.
Chas. Ardennais 59, à 5580 HAN-SUR-LESSE
16. LECOMTE F.
Rue de Behogne 62 à ROCHEFORT
17. Citoyens Rochefortois (8 signatures)
18. Habitants de Rochefort (7 signatures)
19. LANCIERS J.
Rue Croix St-Jean 18 à ROCHEFORT
20. DELPRAT M.
Rue des Alliés 96 à 6933 FORRIERES
21. PAWLIK H.
Chaussée de Liège 46 bte.10 à 6900 MARCHE
22. LELEUX C.
Rue de Marche 22 à 5580 ROCHEFORT
23. CLEEREMANS L.
Rue des Mésanges 9 à 5580 ROCHEFORT
24. VAN DEN BERGHE A.
Rue des Alliés 15 à 6953
25. LAVIS P.
Rue de l'Eglise 15 à 5580 ROCHEFORT
26. DANSFILS B.
Bois d'Ausse 31 à SART-BERNARD
27. LEBRUN F.
Rue de Bussoir 44 à BUISSONVILLE-ROCHEFORT
28. PIRARD E.
Rue Petite 6 à 5500 DINANT
29. JACOB N.
Rue d'Hervin 1 à 6927 RESTEIGNE
30. LEGRAND M.
Rue d'Hervin 1 à 6927 RESTEIGNE
31. JACOB A.M.
Rue de France 7 à 6953 FORRIERES
32. HERBEAUX B.
Rue de Lorette 8A à 5580 ROCHEFORT
33. DE COCQ A.
Rue de Jamblinne 67 à 5580 JAMBLINNE
34. BARBIER F.
Rue St-Joseph 190A à 6927 TELLIN
35. LAMBILOTTE R.
Rue du Congo 48 à JEMELLE
36. STREIGNARD Ph.
Rue St-Joseph 172 à 6927 TELLIN
37. ROBILLARD Ph.
Rue du Thier 1 à ROCHEFORT
38. BAQUET D.
Rue Sax 86 à DINANT
39. HUYBRECHTS E.
Rue du Val d'Aisme 6 à FISENNE
40. VERBEKE F.
Rue Joseph Wauters 12 à 5580 ROCHEFORT
41. KURZ D.
Rue Joseph Wauters 12 à 5580 ROCHEFORT (JEMELLE)
42. LEPAGE P.
Rue de l'Île 4 à ROCHEFORT
43. DAVE G.
Rue de la Ligne 8 à 5580 LESSIVE
44. CARANZA E.
Rue de l'Île 20 à 5580 LESSIVE
45. FOCANT R.
Rue des Stanis 12 à ROCHEFORT
46. MEUREE M.
Rue de l'Île 36 à 5580 LESSIVE
47. FARBÉUDER B.
Rue de l'Île 7 à LESSIVE
48. HANET F.
Rue Sauvenière 8 à ROCHEFORT
49. HOTTON J.J.
Rue de la Station 20 à 6900 MARLOIE

50. Illisible
Rue de la Croix 35 à ROCHEFORT
51. LAURENT E.
Rue Jacquet à ROCHEFORT
52. LEROY S.
Rue de la Chapelle 27 à ROCHEFORT
53. LEROY P.
Rue de la Chapelle 29 à ROCHEFORT
54. LAURENT C.
Rue du Biran 8 à ROCHEFORT
55. MARCAIR Ph.
Chemin des Auges 10
56. MOTTET L.
Rue du Tige 21 à 5580 ROCHEFORT
57. DUBOIS A.M.
Chemin du Beau Séjour 24 à 5580 HAN-SUR-LESSE
58. DEMOULIN J.
Rue Ravelli 9 à 5580 JEMELLE
59. RIDELLE B.
Rue de Ciney à 5580 ROCHEFORT
60. LEONET O.
Rue Ravelli 9 à 5580 JEMELLE
61. CHAPPELLIER R.
Rue du Luxembourg 2A bte 21 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
62. HUIN Ph.
Rue Baronne Lemonnier 84 à 5580 LAVAUX-SAINTE-ANNE
63. GELY L.
Rue du Tige 60 à 5580 ROCHEFORT
64. GOFFAT E.
Rue du Thier 9 à 5580 ROCHEFORT
65. HAFEN
Rue du Thier 9 à 5580 ROCHEFORT
66. GOFFAT M.
Rue du Thier 9 à 5580 ROCHEFORT
67. THEIZEN C.
Rue de la Dyle 3 à 1210 BRUXELLES
68. KESTENS J.
Avenue des Croix de Feu 145 à 1020 BRUXELLES
69. SPEECKAERT Ph.
Wilgendaal 36 à 1731 ZELLIK
70. MAQUET D.
Rue de la Gare 53 à 5580 EPRAVE/ROCHEFORT
71. GILLET D.
Rue de la Gare 54 à 5580 EPRAVE/ROCHEFORT
72. MANIQUET M.A.
Rue de la Gare 76 à 5580 EPRAVE/ROCHEFORT
73. DE NAEYER-DEFOSSE F.
Place Albert 1er à 5580 ROCHEFORT
74. MAHIN F.
Rue du Ry de Potte 1 à 5580 ROCHEFORT
75. LEONARD R. - ARDENNES WOOD SPRL.
Rue du Hierdeau 5 à 5580 ROCHEFORT
76. NAVEAU S.
Rue Sauvenière 32 à 5580 ROCHEFORT
77. FIEVET P.
Rue du Hierdeau 8 à 5580 ROCHEFORT
78. DENEFE F.
Rue du Hierdeau 8 à 5580 ROCHEFORT
79. KELLER M.A.
Rue Croix St-Jean 3 à 5580 ROCHEFORT
80. NANNAN B.
Rue de Gedinne à HAUT-FAYS
81. BOURLARD M.
Rue de Behogne 43B à 5580 ROCHEFORT
82. VERBOIS Ph.
Rue Paul Dubois 224 à 6920 WELLIN
83. ISTACE C.
Rue Haie du K 10 à 6850 PALISEUL

84. THILL M.
Chaussée de Rochefort 72 à MARLOIE
85. ISTASSE N.
Rue de Bouillon 33 à BIEURE
86. KAYE F.
Rue des Quatre Vents 3 à 5580 ROCHEFORT
87. MAGOTTEAUX J.L.
Rue de la Tombelle 110B à 6924 LOMPRES
88. HACKIN R.
Thier des Corbeaux 6 à 6900 MARCHE
89. LEMAIRE Ph.
Rue Devant le Bois 23 à 6900 AYE
90. DECAMP O.
Rue de la Citadelle à 5590 CONNEUX (CINEY)
91. LANNOY F.
Rue des Campagnes 3A à 5590 CHAPOIS
92. PIGEON O.
Rue de Belnaun 9 à 6927 BURE
93. DEMELENNE S.
Rue de Tavys 20 à 6900 AYE (MARCHE)
94. JAMAGNE C.
Tige de Hagne 2 à SINSIN
95. BERTHOLET K.
Rue de Vivaise 3 à 5363 EMPTINNE
96. CHARLIER J.F.
Rue du Patronnage 6 à 5580
97. HONET T.
Rue Coirbois à 5580
98. GILAIN J.J.
Rue des Trois Tilleuls à CINEY
99. MOM
Rue Reine Astrid 29 à ROCHEFORT
100. DE LAET R.
Rue de l'Yser 69 à 6900 ON
101. VANHENTENRIJK D.
Rue Croix St-Jean 18 à 5580 ROCHEFORT
102. WERY J.
Rue Saint-Denis 9 à 5555
103. BROCARD B.
Rue de la Croix 39 à 5580 ROCHEFORT
104. JADOT R.
Rue de Meursault 13 à 5590 LEIGNON
105. ROELS M.
Rue de Barzin 10 à 6924 LOMPRES
106. HONET M.
Rue Coirbois 56 à 5580 ROCHEFORT
107. DEPIERREUX S.
Rue de l'Yser 50 à 6900 ON
108. DELHALLE A.
Rue de Tannerie 22 à 5580 ROCHEFORT
109. BOUCHART J.F.
Rue de Thon 64 à 5300 THON (ANDENNE)
110. LIENARD P.
Rue Basse 27 à 5560 MESNIL-EGLISE
111. BOUCHAT J.P.
Rue des Chapelles 1 à 5080 RHISNES
112. MICHAUX Ch.
Route de St-Gérard 24 à SAINT-GERARD
113. NICOLAS P.
Rue de Barrière 5 à 5640 GRAUX
114. PIERARD B.
Rue du Baty 28 à 5580 EPRAVE
115. LEBRUN F.
Rue du Gouffre 17 à 5580 BELVAUX
116. DUFOING B.
Rue des Nayers 154 à 6927 TELLIN
117. Illisible
Rue du Gerny 17A à JEMELLE

118. DAWANCE M.C.
Rue Antiemont 1 à 6900 ON
119. NOEL L.
Rue du Pirotin 5 à 5580 VILLERS/LESSE
120. DIEUDONNE O.
Rue des Bouleaux 23 à 5580 HAN-SUR-LESSE
121. DIEUDONNE L.
Rue des Bouleaux 23 à 5580 HAN-SUR-LESSE
122. DIEUDONNE M.
Rue des Bouleaux 23 à 5580 HAN-SUR-LESSE
123. COLLARD J.P.
Rue Belle Vue 11 à 5580 WAVREILLE
124. FERNAND P.
Avenue de Ninove 130 à 5580 JEMELLE
125. PIGEON J.
Dewoin 18 à 5580 ROCHEFORT
126. ELOY M.
Avenue de Forest 4 à 5580 ROCHEFORT
127. DAUSSAÏRIT A.
Rue du Biran 9 à ROCHEFORT
128. CALLIG G.
rue du Gemereye à 5580 ROCHEFORT
129. WERON L.
Rue Grande 61 à 5530 GODINNE
130. DEVAUX M.
Rue Saint-Roch 46 à 5580 EPRAVE
131. GREGOIRE M.
Rue du Pachy 2 à 5580 ROCHEFORT
132. MAHIN J.M.
Rue du Centenaire 11 à 5580 JEMELLE
133. MULATIN F.
Rue Belle-Vue 7 à WAVREILLE
134. PIRSON L.
Rue de Gemereye 9 à 5580 ROCHEFORT
135. ASBL ROCAI - Comité des Commerçants rochefortois
Place Albert 1er, 4 à ROCHEFORT
136. DUBOIS A.M et J.M.
Parc Industriel de Rochefort à ROCHEFORT
137. HENGEN B.
Place Albert 1er, 16 à 5580 ROCHEFORT
138. DUBOIS J.M. pour les ETS DUBOIS DAWANCE SA
Parc Industriel de Rochefort à ROCHEFORT
139. DUBOIS P.
Montrival 45 à 5580 ROCHEFORT
140. DEVIGNE M.
Rue des Tanneries 13 à 5580 ROCHEFORT
141. RADELET R.
Rue des Tanneries 62 bte 11 à 5580 ROCHEFORT
142. STREHLER R.
Avenue des Airelles 11 à 1170 BRUXELLES
143. PIRSON F.
Rue de la Damidaire 8 à 5580 ROCHEFORT
144. ZABUS L.
Rue du Hableau 97 à 5580 ROCHEFORT
145. PIRSON-THITEUX M.
Rue de la Damidaire 8 à 5580 ROCHEFORT
146. PIRSON V.
Rue de la Damidaire 8 à 5580 ROCHEFORT
147. DELVAUX S.
Place Albert 1er à ROCHEFORT
148. DELVAUX V.
Beauregard 39 à ROCHEFORT
149. LENARD F.
Rue Croix St-Jean 20 à ROCHEFORT
150. HALLOY H.
Rue de France 67 à ROCHEFORT
151. LEHUN M.
Rue Croix St-Jean 3 à ROCHEFORT

152. PICARD H.
Rue de la Sauvenière 32 à ROCHEFORT
153. MERRY P.
Rue de Longchamps 7 à 5580 ROCHEFORT
154. LIGOT V.
Avenue de Lorette 23 à ROCHEFORT
155. TREMOUROUX Ch.
Avenue de Lorette 22 à 5580 ROCHEFORT
156. HENROTTIN J.P.
Rue de France 20
157. HENROTTIN A.
Rue de France 20
158. DOICESCO M.
Square Crepin 2 à ROCHEFORT
159. SCHFPERS L.
Place Albert 1er, 2 à 5580 ROCHEFORT
160. LEFEVRE O.
Place Albert 1er, 4 à 5580 ROCHEFORT
161. DUBOIS G.
Rue Louis Banneux 90 à 5580 ROCHEFORT
162. VERBEECK F.
Place Albert 1er, 7 à 5580 ROCHEFORT
163. GALLOY C.
Ruelle du Bû 2 à 5580 ROCHEFORT
164. MANIQUET C.
Rue de la Gare 54 à 5580 EPRAVE/ROCHEFORT
165. HOUSSA C.
Rue du Buisson 73 à 5580 BUISSONVILLE/ROCHEFORT
166. GREGOIRE A.M.
Avenue de Forest 20 à 5580 ROCHEFORT
167. GRENSON C.
Place Albert 1er, 41
168. DECKERS N.
Rue de la Galette 9 à 5580 ROCHEFORT
169. DEBONGNIE Y.
Avenue de Lorette 22
170. VAN SCINLEN J.
Rue des Marronniers 1 à 6900 MARLOIE
171. SOREE A.
Rue des Deux Tilleuls 7 à 5590 PESSOUX
172. DAUSSAINT F.
Rue des Pins 5 à ROCHEFORT
173. REULAND Helma
avenue de Raimeterne 41 à WAVREILLE
174. JAMOTTE C.
Rue de Gemeroye 9 à 5580 ROCHEFORT
175. CORNIL L.
Rue d'Austerlitz 18 à 5580 ROCHEFORT
176. DELPIRE D.
Rue de la Fontaine 4 à 5580 BUISSONVILLE
177. DARDENNE-DUBOIS
Thier d'Ohet 2 à 5580 ROCHEFORT
178. SERVAIS V.
Rue Lafayette 15 à 5580 ROCHEFORT
179. VANDENHOOFT- Président de la Ligne des Familles
Rue de Ciney 5 à 5580 ROCHEFORT
180. MARCHAL J.
Rue de St-Hubert 31 à 5580 ROCHEFORT
181. WICHERICH
Cité du Centenaire 256 à 6927 TELLIN
182. TONNEAU B.
Rue de la Gril 11 à 5560 HOUYET
183. THYS M.
Rue de Bouillon 41 à 6927 TELLIN
184. WARNANT M.
Rue de la Chasse 31 à 6900 AYE
185. MOIMIN
à 6900 ON

186. ROCHEZ J.M.
Rue des Barrages 12 à 5600 PHILIPPEVILLE
187. FOCANT D.
Rue Sainfoin 3 à CINEY
188. LAPIERRE V.
Rue Canny 2 à 5300 ANDENNE
189. LECLERCQ B.
Rue Poirier St-Etienne 15 à 5640 METTET
190. TARY C.
Rue Camille Fossin 29 à 5300 ANDENNE
191. DE NEYERS F. - Président du Syndicat d'Initiative de ROCHEFORT ASBL
Rue de Behogne 2 à 5580 ROCHEFORT
192. DUMONT J.M.
Rue des Chasseurs Ardennais 11 à 5580 HAN-SUR-LESSE
193. GOOSSE C.
Rue des Ardennes 55 à 5580 VILLERS/LESSE
194. GOOSSE A.
Rue des Ardennes 55 à 5580 VILLERS/LESSE
195. MEUNIER
Avenue de Nihoul 144 à 5580 ROCHEFORT
196. DELAYER E.
Rue de la Lesse 15 à 5580 HAN-SUR-LESSE
197. LAMY C.
Rue Sauvenière 12 à 5580 ROCHEFORT
198. COVALCIC A.
Rue Jacquet 22 à 5580 ROCHEFORT
199. LAMBERT D.
Rue Gouverneur Gruslin 30 à 5580 ROCHEFORT
200. MALET P.
Jamblinne 49 à 5580 VILLERS-SUR-LESSE
201. COLLARD M.
Rue Belle Vue 11 à 5580 WAVREILLE
202. Illisible
Rue Champs des Oiseaux 28 à 5580 ROCHEFORT
203. DEMOULIN N.
Avenue de Ninove 130 à 5580 JEMELLE
204. MAGONNETTE F.
Rue Belle Vue 11 à 5580 WAVREILLE
205. DECLUSIN V.
Rue Louis Banneux 11 à 5580 ROCHEFORT
206. COLLARD S.
Rue Belle Vue 11 à 5580 WAVREILLE
207. MAQUET C.
Rue des Bouleaux 23 à 5580 HAN-SUR-LESSE
208. BRASSEUR S.
Rue des Chasseurs Ardennais 11 à 5580 HAN-SUR-LESSE
209. THOMAS N.
Rue des Ardennes 55 à 5580 VILLERS/LESSE
210. GOOSSE K.
Rue du Piroton 5 à 5580 VILLERS/LESSE
211. JALLET C.
Rue Croix St-Jean 8 à 5580 ROCHEFORT
212. PIQUART C.
Rue Gouverneur Gruslin 30 à 5580 ROCHEFORT
213. GREGOIRE V.
Rue de à 5580 ROCHEFORT
214. GENGOUX M.J.
Jamblinne 49 à 5580 ROCHEFORT
215. DECLUSIN C.
Rue Louis Barneux 11 bte 1 à 5580 ROCHEFORT
216. HUBEAUX C.
Rue Long-Tienne 15 à 5580
217. AOUST C.
Avenue de Forest 28 à 5580 ROCHEFORT
218. DEUDON J.C.
Avenue de Ninove 206 à 5580 ROCHEFORT
219. FAMILLE LISSOIR - GROGNARD (4 signatures)
Rue Gobinette 5 à 5580 BUISSONVILLE

2. **Requêtes défavorables à la modification partielle**
1. NICAISE M.
Rue Baronne Lemonnier 95 à 5580 LAVAUX-SAINTE-ANNE
 2. COLLART A.
Rue Baronne Lemonnier 95 à 5580 LAVAUX-SAINTE-ANNE
 3. BILLY M.F.
Rue Baronne Lemonnier 95 à LAVAUX-SAINTE-ANNE
 4. MAGERAT M.N.
Rue Baronne Lemonnier 95 à LAVAUX-SAINTE-ANNE
 5. BALAZS M.
Rue Baronne Lemonnier 95 à LAVAUX-SAINTE-ANNE
 6. BATHY F.
Rue Baronne Lemonnier 95 à LAVAUX-SAINTE-ANNE
 7. TOMBEUR S.
Rue Baronne Lemonnier 95 à LAVAUX-SAINTE-ANNE
 8. Le Comité de sauvegarde de Rochefort
Chemin des Aujes 13 à 5580 ROCHEFORT
 9. MICHEL C.
Rue du Treux 56B à 5580 EPRAVE
 10. GOLDSMIT
rue des Tailles à ROCHEFORT
 11. JACQMAIN D.
Rue des Tailles 25 à ROCHEFORT
 12. STRUELENS C.
Tegnères 15 à 5580 MONT-GAUTHIER
 13. SERUSIAUX E. - Président des Réserves naturelles RNOB
Rue Royale-Sainte-Marie 105 à 1030 BRUXELLES
 14. P. SCHAEKEN pour l'ASBL AVES
Rue de la Régence 36 à 4000 LIEGE
 15. PAQUAY M.
Rue des Marmozets 1 à 5560 CIERGNON
 16. LES NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE ASBL
Rue Saint-Urbain 122H à 6927 TELLIN
 17. Frère Paul-Michel - Abbaye ND de St-Remy
ROCHEFORT
 18. DERMAGNE T.
Parc Kéog 59 à 5580 JEMELLE
 19. HEYDEN C.-WILLEN N.
Rue St-Antoine 23 à 5580 ROCHEFORT
 20. JASSOGNE N.
Chemin des Aujes 24 à 5580 BRIQUEMONT
 21. IMBRECKX E.
Rue des Falizes 10 à 5580 ROCHEFORT
 22. DESTERKE A.
Rue Pêcheron 131 à 5580 EPRAVE
 23. DUBOIS M.
Rue du Hableau 63 à 5580 ROCHEFORT
 24. GELIN P.-ETIENNE A.
Chemin des Aujes 1 à 5580 ROCHEFORT
3. **Requête défavorable à la modification partielle arrivée hors délai**
1. SARTON P.
Rue Baronne Lemonnier 95 à LAVAUX-SAINTE-ANNE

Vu l'avis des Services consultés :

- le Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement, du 20 décembre 1990;
- le Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, du 9 janvier 1991;
- le Ministère fédéral de l'Agriculture, Administration de l'Agriculture et de l'Horticulture, du 28 janvier 1991 et du 20 mai 1994;

Vu l'avis de la députation permanente du conseil provincial de Namur du 5 mai 1994;

Vu l'avis du conseil communal de Rochefort du 19 avril 1994;

Vu le dossier d'enquête publique transmis par M. le gouverneur de la province de Namur à la CRAT, et mis à la disposition des membres de sa section Aménagement normatif en juin 1994;

Vu les situations existantes et juridiques du secteur,

la Commission régionale d'Aménagement du Territoire a rendu ce 30 août 1994 :

- a) un avis défavorable à l'inscription d'une zone de services le long de la RN 949;
- b) un avis favorable à l'inscription d'une zone artisanale ou de PME en conversion d'une partie de la zone industrielle et d'une partie de la zone d'extension d'habitat;

c) 1° un avis favorable à l'extension sud de la zone industrielle sous forme d'excroissance dans la nouvelle zone d'artisanat ou de PME;

2° un avis favorable à l'inscription d'une zone d'extension d'industrie au nord et à l'ouest de la zone industrielle existante, extension cependant limitée au nord par le chemin forestier situé à 200 mètres au sud du point K46 et soumise à l'application de la Directive européenne 79/409/CEE concernant la protection des oiseaux sauvages;

d) un avis favorable à la suppression d'une partie du tracé de la dorsale famennoise.

Elle assortit son avis des considérations suivantes :

A. CONSIDERATIONS GENERALES

a) La CRAT confirme son avis du 25 octobre 1991 par lequel elle rejetait la proposition d'une zone de services le long de la RN 949, pour maintenir une zone tampon boisée suffisante entre la route et la nouvelle zone d'extension d'industrie, pour éviter un "effet-vitrine" à l'entrée de Rochefort et ainsi préserver le caractère touristique de la région.

Elle souligne l'intérêt paysager du site, visible depuis les crêtes environnant Rochefort et actuellement inscrit en zone forestière d'intérêt paysager. Elle se prononce dès lors en faveur du maintien de la zone forestière d'intérêt paysager sur une profondeur de quelque cent mètres le long de la RN 949.

b) La création d'une zone artisanale ou de PME, partiellement en contact avec la zone industrielle, ne semble pas susciter de nouveaux troubles de voisinage. L'aménagement de la zone devra prévoir son intégration dans le paysage environnant.

c) 1° L'extension sud de la zone industrielle, en conversion d'une partie de la zone d'extension d'habitat, n'est pas de nature à susciter de nouveaux troubles de voisinage puisqu'elle est au contact de la nouvelle zone d'artisanat et de PME.

2° Au nord et à l'ouest de la zone industrielle existante, l'inscription d'une zone d'extension d'industrie implique le remplissage de la zone industrielle existante avant le déboisement et l'utilisation de la zone d'extension, actuellement inscrite en zone forestière d'intérêt paysager.

L'argument tiré de la création d'emplois nouveaux doit en effet être tempéré par les surfaces encore disponibles dans la zone industrielle existante et par le fait que plusieurs entreprises qui s'y sont installées ont simplement déplacé une activité déjà existante.

Au nord, la CRAT souhaite en outre limiter la zone d'extension au chemin forestier situé à quelque deux cents mètres au sud du point K46. Les surfaces ainsi octroyées sont suffisantes pour faire face durant plusieurs années à l'implantation de nouvelles entreprises ou à l'extension d'entreprises déjà installées.

d) La CRAT constate enfin que la zone d'extension demandée se trouve dans la zone de protection spéciale de Lesse et Lomme. L'inscription et l'utilisation de la zone d'extension devront dès lors être compatibles avec la Directive 79/409/CEE et l'interprétation qu'en donne la Cour de Justice de la Communauté européenne, notamment dans son arrêt du 2 août 1993 (affaire C-355/90, Commission des Communautés européennes contre Royaume d'Espagne). La CRAT regrette que la zone de protection spéciale n'ait pas été mentionnée dans les documents soumis à l'enquête publique.

e) La CRAT prend acte de la renonciation au projet routier en site neuf dit "dorsale famennoise" et de l'accord donné sur la réalisation partielle d'un contournement local permettant d'éviter la traversée de charroi lourd dans le centre de Rochefort.

B. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

1) Requêtes favorables à la modification partielle

1. La Commission communale consultative de la Famille (C.C.C.F.) - M. Paul PIRSON

Il est pris acte des remarques formulées par la commission; celles qui sont du ressort de l'enquête publique sont rencontrées dans les considérations générales.

2. REZETTE J.

Il est pris acte des différentes remarques, qui sont rencontrées dans les considérations générales.

Il est répondu aux observations nos 3 à 218 comme à l'observation n° 2 :

3. BRODURE-LAGUESSE R.

4. PAYOT H.

5. DUBOIS J.

6. ELIAS G.

7. DUBOIS E.

8. LEFEVRE F.

9. GODBILLE M.

10. WILLEUR H.

11. SCHAERES-JANICK

12. MEUNIER D.

13. LANEAU-MELIGNON

14. SEILLER A.

15. LEJOLY M.

16. LÉCOMTE F.

17. Citoyens rochefortois (8 signatures)

18. Habitants de Rochefort (7 signatures)

19. LANCIERS J.

20. DELPRAT M.

21. PAWLIK H.

22. LELEUX C.

23. CLÉREMANS L.

24. VAN DEN BERGHE A.

25. LAVIS P.

26. DANSFILS B.
27. LEBRUN F.
28. PIRARD E.
29. JACOB N.
30. LEGRAND M.
31. JACOB A.M.
32. HERBEAUX B.
33. DE COCQ A.
34. BARBIER F.
35. LAMBILOTTE R.
36. STREIGNARD Ph.
37. ROBILLARD Ph.
38. BAQUET D.
39. HUYBRECHTS E.
40. VERBEKE F.
41. KURZ D.
42. LEPAGE P.
43. DAVE G.
44. CARANZA E.
45. FOCANT R.
46. MEUREE M.
47. FARBEUDER B.
48. HANET F.
49. HOTTON J.J.
50. Illisible
51. LAURENT E.
52. LEROY S.
53. LEROY P.
54. LAURENT C.
55. MARCAIR Ph.
56. MOTTET L.
57. DUBOIS A.M.
58. DEMOULIN J.
59. RIDELLE B.
60. LEONET O.
61. CHAPPELLIER R.
62. HUIN Ph.
63. GELY L.
64. GOFFAT E.
65. HAFEN
66. GOFFAT M.
67. THEIZEN C.
68. KESTENS J.
69. SPEECKAERT Ph.
70. MAQUET D.
71. GILLET D.
72. MANIQUET M.A.
73. DE NAEYER-DEFOSSE F.
74. MAHIN F.
75. LEONARD R. - ARDENNES WOOD SPRL
76. NAVEAU S.
77. FIEVET P.
78. DENEFE F.
79. KELLER M.A.
80. NANNAN B.
81. BOURLARD M.
82. VERBOIS Ph.
83. ISTACE C.
84. THILL M.
85. ISTASSE N.
86. KAYE F.
87. MAGOTTEAUX J.L.
88. HACKIN R.
89. LEMAIRE Ph.
90. DECAMP O.
91. LANNOY F.
92. PIGEON O.
93. DEMELENNE S.

94. JAMAGNE C.
95. BERTHOLET K.
96. CHARLIER J.F.
97. HONET T.
98. GILAIN J.J.
99. MOM
100. DE LAET R.
101. VANHENTENRIJK D.
102. WERY J.
103. BROCARD B.
104. JADOT R.
105. ROELS M.
106. HONET M.
107. DEPIERREUX S.
108. DELHALLE A.
109. BOUCHART J.F.
110. LIENARD P.
111. BOUCHAT J.P.
112. MICHAUX Ch.
113. NICOLAS P.
114. PIERARD B.
115. LEBRUN F.
116. DUFOING B.
117. Illisible
118. DAWANCE M.C.
119. NOEL L.
120. DIEUDONNE O.
121. DIEUDONNE L.
122. DIEUDONNE M.
123. COLLARD J.P.
124. FERNAND P.
125. PIGEON J.
126. ELOY M.
127. DAUSSAIRIT A.
128. CALLIG G.
129. WERON L.
130. DEVAUX M.
131. GREGOIRE M.
132. MAHIN J.M.
133. MULATIN F.
134. PIRSON L.
135. ASBL ROCAI - Comité des Commerçants rochefortois
136. DUBOIS A.M et J.M.
137. HENGEN B.
138. DUBOIS J.M. pour les ETS DUBOIS DAWANCE SA
139. DUBOIS P.
140. DEVIGNE M.
141. RADELET R.
142. STREHLER R.
143. PIRSON F.
144. ZABUS L.
145. PIRSON-THITEUX M.
146. PIRSON V.
147. DELVAUX S.
148. DELVAUX V.
149. LENARD F.
150. HALLOY H.
151. LEHUN M.
152. PICARD H.
153. MERRY P.
154. LIGOT V.
155. TREMOUROUX Ch.
156. HENROTTIN J.P.
157. HENROTTIN A.
158. DOICESCO M.
159. SCHEPERS L.
160. LEFEVRE O.
161. DUBOIS G.

162. VERBEECK F.
 163. GALLOY C.
 164. MANIQUET C.
 165. HOUSSA C.
 166. GREGOIRE A.M.
 167. GRENSON C.
 168. DECKERS N.
 169. DEBONGNIE Y.
 170. VAN SCINLEN J.
 171. SOREE A.
 172. DAUSSAINT F.
 173. REULAND Helma
 174. JAMOTTE C.
 175. CORNIL L.
 176. DELPIRE D.
 177. DARDENNE-DUBOIS
 178. SERVAIS V.
 179. VANDENHOOFT- Président de la Ligne des Familles
 180. MARCHAL J.
 181. WICHERICH
 182. TONNEAU B.
 183. THYS M.
 184. WARNANT M.
 185. MOIMIN
 186. ROCHEZ J.M.
 187. FOCANT D.
 188. LAPIERRE V.
 189. LECLERCQ B.
 190. TARY C.
 191. DE NEYERS F. - Président du Syndicat d'Initiative de ROCHEFORT ASBL
 192. DUMONT J.M.
 193. GOOSSE C.
 194. GOOSSE A.
 195. MEUNIER
 196. DELAYER E.
 197. LAMY C.
 198. COVALCIC A.
 199. LAMBERT D.
 200. MALET P.
 201. COLLARD M.
 202. Illisible
 203. DEMOULIN N.
 204. MAGONNETTE F.
 205. DECLUSIN V.
 206. COLLARD S.
 207. MAQUET C.
 208. BRASSEUR S.
 209. THOMAS N.
 210. GOOSSE K.
 211. JALLET C.
 212. PIQUART C.
 213. GREGOIRE V.
 214. GENGOUX M.J.
 215. DECLUSIN C.
 216. HUBEAUX C.
 217. AOUST C.
 218. DEUDON J.C.
 219. FAMILLE LISSOIR - GROGNARD (4 signatures).
- Il est pris acte du soutien à l'extension du zoning industriel.

2) Requêtes défavorables à la modification partielle

1. NICAISE M.

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

Il est répondu aux observations n^{os} 2 à 7 comme à l'observation n^o 1 :

2. COLLART A.

3. BILLY M.F.

4. MAGERAT M.N.

5. BALAZS M.

6. BATHY F.

7. TOMBEUR S.

8. Le Comité de sauvegarde de Rochefort

Il est pris acte de différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

L'arrêt du Conseil d'Etat auquel il est fait référence concerne une action entreprise dans le cadre d'un plan de secteur existant et non modifié, alors qu'il s'agit ici d'une modification de plan de secteur pour laquelle le Gouvernement wallon est compétent.

Il est répondu aux observations n^{os} 9 à 12 comme à l'observation n^o 8 :

9. MICHEL C.

10. GOLDSMIT.

11. JACQMAIN D.

12. STRUELENS C.

13. SERUSIAUX E. - Président des Réserves naturelles RNOB

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

14. P. SCHAEKEN pour l'ASBL AVES

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

15. PAQUAY M.

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

16. LES NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE ASBL

Il est pris acte de différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales. La CRAT attire en outre l'attention sur la protection des sources environnantes.

17. Frère Paul-Michel - Abbaye ND de St-Remy

Il est pris acte de la proposition d'étendre la zone industrielle dans la direction de la route Rochefort-Ciergnon plutôt qu'au nord et à l'ouest; cette option est cependant rejetée car elle défigurerait le paysage.

18. DERMAGNE T.

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

19. HEYDEN C.-WILLEN N.

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

20. JASSOGNE N.

Il est pris acte des différentes remarques; celles qui relèvent de l'enquête publique sont rencontrées dans les considérations générales.

21. IMBRECKX E.

Il est pris acte de différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales, ainsi que de propositions alternatives.

Les deux arrêts du Conseil d'Etat auquel il est fait référence sont irrelevants :

- l'arrêt n^o 29.152 du 13 janvier 1988 ne concerne pas une zone forestière;

- l'arrêt n^o 40.758 du 19 octobre 1992 concerne une action entreprise dans le cadre d'un plan de secteur existant et non modifié, alors qu'il s'agit ici d'une modification de plan de secteur pour laquelle le Gouvernement wallon est compétent.

22. DESTERKE A.

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

23. DUBOIS M.

Il est pris acte de différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

La remarque concernant "la centralisation des commerces à l'extérieur des agglomérations qui pénalise les familles non-motorisées" peut s'appliquer à une zone de services, mais pas à une zone industrielle.

24. GELIN P.-ETIENNE A.

Il est pris acte des différentes remarques; celles qui relèvent de l'enquête publique sont rencontrées dans les considérations générales. L'attention est attirée sur le fait que le micro-climat de Rochefort n'est pas propice à la dispersion des pollutions.

3) Requête défavorable à la modification partielle arrivée hors délai

1. SARTON P.

Il est pris acte des différentes remarques qui sont rencontrées dans les considérations générales.

OFFICIELE BERICHTEN — AVIS OFFICIELS

MINISTERIE VAN JUSTITIE

[9425]

Rechterlijke Orde

Bekendmaking van de openstaande plaatsen :

- rechter in de arbeidsrechtbank te Brussel : 1, vanaf 7 december 1996;
- plaatsvervangend rechter in de politierechtbank te Leuven : 1, vanaf 20 juni 1996.

De kandidaturen voor een benoeming in de Rechterlijke Orde moeten bij een ter post aangetekend schrijven aan de Minister van Justitie worden gericht binnen een termijn van twee maanden na de bekendmaking van de vacature in het *Belgisch Staatsblad* (artikel 287 van het Gerechtelijk Wetboek).

MINISTERE DE LA JUSTICE

[9425]

Ordre judiciaire

Publication des places vacantes :

- juge au tribunal du travail de Bruxelles : 1, à partir du 7 décembre 1996;
- juge suppléant au tribunal de police de Louvain : 1, à partir du 20 juin 1996.

Les candidatures à une nomination dans l'Ordre judiciaire doivent être adressées par lettre recommandée à la poste au Ministre de la Justice dans un délai de deux mois à partir de la publication de la vacance au *Moniteur belge* (article 287 du Code judiciaire).